

DÉLIBÉRATION N° 5

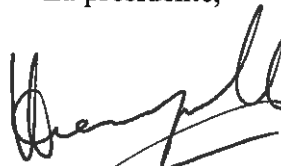
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 11 AVRIL 2013**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le plan pluriannuel entre l'Inspection des services et l'EPA Masse des douanes.

Fait à Montreuil, le 11 avril 2014

La présidente,



Hélène CROCQUEVIEILLE

—
Établissement public administratif de la Masse
des Douanes

Inspection des services

Note d'information

Objet : Plan pluriannuel d'audit de la Masse des Douanes.

Conformément à la convention du 8 décembre 2009 conclue entre la Direction générale des douanes et droits indirects et l'EPA Masse des douanes, l'Inspection des services fournit à l'établissement, à titre gracieux, une prestation de vérification et d'audit.

Les thèmes des audits menés par l'Inspection des services, sur proposition de l'EPA, font l'objet d'une programmation pluriannuelle, soumis pour approbation au Conseil d'administration.

Il s'agit désormais de déterminer un plan pluriannuel d'audit pour la période 2014-2016. Les sujets identifiés doivent permettre d'éclairer les orientations et décisions de l'établissement sur les années à venir, tout en recommandant les actions à mettre en œuvre en fonction des enjeux et des missions de la Masse des douanes.

A ce titre, les thèmes suivants peuvent être retenus dans le cadre du plan pluriannuel d'audit de l'EPA Masse par l'Inspection des services :

Année 2014 :

L'évaluation de la réorganisation territoriale de l'EPA : Cette étude devrait contribuer à répondre à l'engagement de la présidence du conseil d'administration de tirer les enseignements du resserrement du réseau (sur les plans ordonnateur et comptable), ainsi qu'à la nécessité de structurer un fonctionnement plus collectif de l'EPA.

Année 2015 :

L'analyse de la chaîne d'exécution budgétaire comptable : L'audit devra mettre en lumière les points forts et faibles de l'organisation budgétaire et comptable de l'établissement, en dégagant les processus correspondants, et des indicateurs des délais de paiement.

Année 2016 :

Le bilan de la sortie des dispositifs d'intermédiation et de péréquation : Ces dispositifs ont été supprimés en 2010. Si cette suppression a contribué à l'assainissement budgétaire de l'établissement et dégagé des marges financières, il importe d'en mesurer la portée et les résultats.